

MENTION COMPLÉMENTAIRE COIFFURE

COMPÉTENCES ET LIEUX D'EXERCICE

Le titulaire de la mention complémentaire *coloriste-permanentiste* ou *styliste-visagiste* est un professionnel spécialisé en techniques de coloration et de modification permanente de la forme des cheveux.

Il exerce son activité dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Le titulaire de la mention complémentaire doit être capable :

- Collecter, stocker, transmettre les informations,
- Assurer l'accueil et le suivi du client, identifier ses besoins,
- Gérer les produits et les matériels de sa compétence et planifier les activités de sa compétence,
- Conseiller et vendre des produits et des services de sa compétence,
- Concevoir une coiffure personnalisée,
- Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires,
- Concevoir et réaliser des mises en forme permanentes,
- Concevoir et réaliser des effets de couleur par coloration, méchage, dégradés de couleurs,
- Évaluer la satisfaction du client,
- Apprécier l'efficacité d'une technique, un résultat,
- Évaluer son travail.

DURÉE DES ÉTUDES / STAGES EN ENTREPRISES

La mention complémentaire se prépare en une année scolaire **après le CAP**, et résulte de l'obtention de la moyenne aux épreuves. Une période de formation en milieu professionnel de 15 semaines est requise.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

COLORISTE - PERMANENTISTE

Épreuves	Unités	Coefficient	Mode	Durée
E1. Conception et réalisation de mises en forme permanente	U1	8	Pratique et écrit	5h30
E2. Coloration et effets de couleur	U2	7	Pratique	3h30
E3. Étude technique et vente conseil	U3	5	Écrit	1h30

STYLISTE - VISAGISTE

Épreuves	Unités	Coefficient	Mode	Durée
E1. Coupes, création et réalisation de coiffures	U1	10	Pratique et écrit	2h45
E2. Coiffure sur cheveux longs	U2	5	Pratique	1h30
E3. Étude technique et vente conseil	U3	5	Écrit	1h30

MODE DE PRÉPARATION

La mention complémentaire se prépare en un an après l'obtention du CAP COIFFURE. L'élève peut choisir sa spécialité entre coloriste-permanentiste et styliste-visagiste.

TARIFS, DURÉE ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Mode de préparation	Durée	
1 année scolaire	1.5 jours par semaine	Tarifs et Modalités disponibles dans notre brochure : http://www.epcm.fr/doc.php

Inscriptions sur visite et entretien avec notre directeur M. BERNARD.
Merci de prendre rendez-vous au 03.88.23.56.40.

Depuis 1984...

